

LIVRET D'ACCUEIL

– AMD –

2020/2021

I. Qu'est-ce que l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP ?

1. Définition

L'Académie de Musique et de Danse est un établissement public d'enseignement artistique spécialisé de la musique et de la danse géré par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

L'équipe pédagogique est composée de 31 professeurs qualifiés et diplômés d'Etat.

Un Conseil pédagogique composé de 4 coordinateurs :

- Coordinatrice de l'AMD
- Coordinateur pôle musique
- Coordinatrice pôle danse
- Coordinatrice pôle découverte et initiation musique

L'équipe administrative se compose d'un directeur et d'une secrétaire.

2. À qui s'adresse-t-elle ?

L'AMD s'adresse à tous ceux, petits et grands, qui désirent pratiquer la musique ou la danse. Axé prioritairement sur les pratiques collectives, l'enseignement à l'AMD est divisé en cycles d'apprentissages, et a pour objectif de former musiciens et danseurs à la pratique amateur.

Un Projet d'Etablissement qui répond aux préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique (Ministère de la culture) structure les enseignements dispensés à l'AMD.

Cet enseignement offre la possibilité de suivre un parcours validé par des diplômes, ou propose un parcours libre sans évaluation dont l'objectif reste le plaisir avant tout.

Les apprentissages des musiciens :

- Les plus jeunes découvrent le monde musical et sonore.
- Les plus grands apprennent à jouer d'un instrument ou à chanter.

Tous partagent le plaisir de jouer ensemble, découvrent la scène et acquièrent une bonne pratique de musicien amateur.

Les apprentissages des danseurs :

- Les plus jeunes découvrent le langage corporel relatif à la danse et apprennent à se mouvoir en rythme et dans l'espace.
- Les plus grands abordent les différentes esthétiques chorégraphiques et approfondissent leur technique gestuelle.

3. Où nous trouver ?

L'Académie de Musique et de Danse de la CCMP se situe 176 Allée Pierre Perret à Miribel.

Spécifiquement dédié à la musique, le site comprend :

- 12 salles de cours individuels et collectifs,
- 1 salle de percussions
- 1 auditorium avec piano à queue
- 1 salle « musiques actuelles »
- 1 studio d'enregistrement
- 1 parloir

L'AMD sera dotée de nouvelles salles de pratiques collectives, et une nouvelle salle d'éveil musique & danse, ainsi que l'auditorium, l'espace d'accueil et l'espace administratif rénovés pour la rentrée de septembre 2020.

La danse se pratique dans 2 studios spécifiquement dédiés dans les gymnases de la CCMP :

- Gymnase St Martin de Miribel : 176-248 avenue de Saint-Maurice, 01700 MIRIBEL
- Gymnase du collège L. Armstrong de Beynost : Le Pré Mayeux, 01700 BEYNOST
- Académie de musique et de danse : 176 allée Pierre Perret, 01700 MIRIBEL

Accès bus

L'AMD est accessible par le réseau Colibri (arrêt Place du marché ou Mairie Miribel) ainsi que par la ligne départementale 171-132 Philibert (arrêt La Pavotière).

Accès piéton

Un passage « mode doux » a été créé entre la Grande Rue de Miribel et l'Académie de Musique et de Danse pour permettre aux élèves et aux familles d'accéder à pied ou à vélo à l'école en toute sécurité.

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le secrétariat ouvre du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (17h le vendredi).

Toutes les informations sont disponibles :

- Par téléphone : 04.78.55.54.58
- Par mail : acmusidanse@cc-miribel.fr
- Sur internet : www.cc-miribel.fr
Ou sur la page Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/amd.ccmp>
Ou sur la page Instagram : <https://www.instagram.com/amd.ccmp/>

II. Les activités de l'AMD

1. La musique :

a. 🎵 De 2 à 4 ans : la sensibilisation

Atelier parents/enfants : éveil sonore

Venez partager un moment familial pour sensibiliser et initier votre enfant à la musique.

Eveil sensoriel dans un moment privilégié favorisant le lien parent-enfant.

A travers des chansons, danses, écoutes variées, jeux de doigts, comptines, manipulations d'instruments et objets divers, nous jouons avec les sons et développons l'écoute, la personnalité, la créativité.

b. 🎵 De 4 à 6 ans : la découverte

Pour les petits (moyenne et grande section) : l'éveil musical

Cet atelier offre une découverte et expérimentation ludique des sons, avec des objets sonores et des petits instruments. Il permet à l'enfant de développer son oreille, son instrument « voix », sa mémoire et de vivre par son corps le ressenti musical à travers des jeux mélodiques et rythmiques.

Dès la deuxième année d'éveil musical les enfants suivent un cours musique & danse, encadré simultanément, par la professeure de danse et la professeure d'éveil musical.

En liant le mouvement au son et le son au mouvement, en travaillant sur l'exploration de l'espace et du temps, sur la reconnaissance et l'expérimentation ludique d'éléments gestuels, rythmiques et mélodiques simples, cet apprentissage développe aussi l'écoute de soi et du groupe.

Pour les plus grands (CP) : l'instrumentarium

Cet atelier a pour objectif d'écouter, découvrir, expérimenter, partager le monde sonore et musical par une pratique ludique, une foule d'instruments et de drôles de sons nourrissent l'imagination des enfants. Un temps d'approche de découverte et d'essai est intégré dans les séances pour aider l'enfant dans le choix de son futur instrument.

Le parcours découverte (CP)

Ouvert aux enfants après les deux années d'éveil musical, ou aux enfants de CP.

Le parcours découverte est une initiation sur quelques instruments proposés en début d'année, en individuel ou collectif avec les professeurs d'instrument, en fonction des inscriptions (cycle de plusieurs semaines par instrument).

A partir de septembre 2020, retrouvez les cours d'éveil musical délocalisés après la classe dans certaines écoles maternelles moyenne section de la CCMP (Beynost, Mas Rillier, Les Echets, Tramoyes).

🎵 **Dès 7 ans (CE1) : les instruments et le chant**

Cordes :

Violon, alto, violoncelle, harpe, guitare, guitare folk, guitare électrique et guitare basse

Percussions

Percussions classiques, batterie jazz et rock

Claviers

Accordéon, synthétiseur, piano classique, piano jazz

Cuivres

Trompette, trombone, cor

Bois

Flûte traversière, basson, hautbois, clarinette, saxophone

Voix

Chant lyrique classique, chant musiques actuelles

🎵 **Les pratiques collectives :**

🎵 **Ateliers et orchestres**

Orchestre symphonique, orchestre d'harmonie, orchestres junior vents et cordes, orchestre électrique, ateliers folk, rock, jazz, musiques actuelles, celtique, divers ensembles instrumentaux (ensemble de harpes, de violoncelles, de guitares, de clarinettes, de percussions), ensembles de musique de chambre.

🎵 **Pratiques vocales**

Sing & Swing (chœur d'enfants de 8 à 13 ans), P'tits Loups du Jazz (6 – 12 ans), Atelier chant Ados Musiques Actuelles (12 – 18 ans), Féminin Pluri-Elles (chœur de femmes), Chorale « A claire voix » (chœur adultes voix mixtes).

🎵 **Le partenariat avec le collège de Miribel**

Le collège Anne Frank de Miribel et l'Académie de musique ont signé une convention de partenariat qui permet aux élèves des classes de 6^{ème} et 5^{ème} de bénéficier d'un aménagement d'horaires pour les cours d'instruments et de formation musicale à l'AMD, et une pratique collective sur le temps méridien au collège.

2. La danse :

Modalité spécifique à la danse : Certificat médical annuel obligatoire autorisant la pratique de la danse

A partir de septembre 2020, retrouvez les cours d'éveil à la danse délocalisés après la classe dans certaines écoles maternelles moyenne section de la CCMP (Beynost, Miribel, Thil).

■ **De 4 à 7 ans : la découverte**

Éveil (enfant de 4 à 5 ans) :

Le cours d'éveil permet de travailler sur les fondamentaux de la danse, communs à tous les styles de danse : le corps, l'espace, le temps, l'énergie, l'intention du mouvement.

Dès la deuxième année d'éveil à la danse les enfants suivent un cours musique & danse, encadré simultanément, par la professeure de danse et la professeure d'éveil musical.

En liant le mouvement au son et le son au mouvement, en travaillant sur l'exploration de l'espace et du temps, sur la reconnaissance et l'expérimentation ludique d'éléments gestuels, rythmiques et mélodiques simples, cet apprentissage développe aussi l'écoute de soi et du groupe.

Initiation à la danse (6/7 ans) :

Le cours d'initiation est la continuité du cours d'éveil. L'enfant affine sa gestuelle, et le vocabulaire propre à la danse est abordé petit à petit.

Dès la deuxième année d'initiation à la danse, les enfants pourront découvrir les 3 disciplines de la danse (classique, jazz & contemporain) sur 3 périodes dans l'année. Ce cours encadré par les 2 professeures de danse, se déroule sur le même créneau horaire au studio du gymnase St Martin. A l'issue de l'année d'initiation 2, les enfants feront le choix d'une discipline pour poursuivre leurs études chorégraphiques.

■ **Dès 8 ans : 3 esthétiques possibles**

A partir de 8 ans, trois esthétiques sont proposées :

- Danse classique
- Danse jazz
- Danse contemporaine

Ceci dans deux cursus différents :

- Le cursus non diplômant (un cours par semaine), pour une pratique de loisir
- Ou
- Le cursus diplômant (deux cours par semaine et évaluations en fin de cycle).

III. Les cursus

La particularité d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé est de proposer entre autres des cours organisés « en cursus », soit selon des cycles adaptés aux âges et aux niveaux des élèves dans un objectif de progression autant que de plaisir.

Ces cycles sont définis par des objectifs d'apprentissages, ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire.

1. Cursus d'études musique et danse

Les cursus d'études musicales et chorégraphiques sont structurés en 3 cycles, soit entre 8 et 12 ans pour une scolarité complète. La durée des cycles varie entre :

- 3 et 5 ans pour le 1^{er},
- 3 à 4 ans pour le 2^{ème}
- 2 à 3 ans pour le 3^{ème}.

Pour la danse le choix d'une spécialisation est nécessaire pour s'orienter dans un cursus diplômant. Les élèves en danse peuvent aussi passer des concours extérieurs.

Les élèves qui le souhaitent peuvent suivre le cours de préparation à l'option danse et/ou musique au baccalauréat.

2. Les diplômes

Diplôme délivré à l'issue d'une évaluation de fin de cycle :

- Certificat de fin de premier cycle.
- Cycle 2 ou en cycle composition : Brevet d'Etudes Musicales ou Chorégraphiques ; Brevet de composition
- Cycle 3 : Certificat d'Etudes Musicales ou Chorégraphiques.

A l'issue du cycle 1, les élèves peuvent choisir de se rediriger vers un parcours non diplômant : cycle projet, qui favorise les pratiques collectives amateurs et continuent la recherche d'autonomie.

Ces diplômes sont également reconnus pour permettre aux élèves musiciens ou danseurs de poursuivre les études vers un autre établissement à rayonnement départemental ou régional, et choisir une orientation sur un cycle d'études pré-professionnalisant.

3. Le premier cycle instrumental et vocal évolue

Dans un souci d'innovation pédagogique et de service rendu aux familles, 3 formules sont proposées aux élèves inscrits en cycle 1.

- **Parcours 1** : Sur les 3 premières années du cycle 1, possibilité de cours en « Maître Unique » avec le professeur d'instrument (1h00 à 2) + une pratique collective vocale obligatoire à choisir entre l'atelier chant « les P'tits loups du jazz » et le chœur d'enfants « Sing & Swing ».
- **Parcours 2** : Cours collectif 1 h la première année, 1 h15 à partir de la deuxième année + cours d'instrument individuel 0h30, à 2 en 45 minutes, ou à 3 sur 1h.
- **Parcours 3** : Une séance unique de 2h00 (cours collectif et cours d'instrument groupés).

Ainsi, il sera possible lors des trois premières années du cycle des apprentissages (C1 – 1C2 – 1C3) de rassembler dans un cours commun la formation musicale théorique et la pratique collective pour donner plus de sens aux enseignements.

➔ Le temps de présence de l'élève sur l'AMD sera allégé et permettra une organisation plus simple pour les familles.

IV. Tarifs

Les tarifs varient selon votre quotient familial, le nombre d'enfants que vous inscrivez et le parcours choisi.

Le Calcul du Quotient Familial se fait sur la base de l'avis d'impôt 2019 selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Revenu imposable 2019}}{12}$$

Nombre de parts

Le règlement s'effectue en trois fois directement au Trésor Public de Montluel sur 3 avis de paiement (décembre, mars et juin).

➔ Les cotisations peuvent être réglées en Chèques-Vacances ANCV (chèques vacances et coupons sport pour la danse uniquement) et en partie avec l'aide du Chéquier-Jeunes 01 (pour les collégiens uniquement).

V. Les Inscriptions-rentree 2020/2021

Le dossier est à télécharger sur le site de la CCMP (www.cc-miribel.fr). Une fois rempli et complété, vous pouvez le déposer au secrétariat de l'AMD.

Les nouveaux élèves sont admis dans la limite des places disponibles et la priorité est donnée aux enfants et adolescents. Quelques inscriptions seront possibles en septembre en fonction des places disponibles.

Les cours (instruments, éveil, formation musicale, et danse) reprennent la semaine du 14 septembre 2020. Les horaires des cours d'instruments sont déterminés avec les professeurs entre le 7 et le 12 septembre 2020. Toutes les autres pratiques collectives (chœurs, chorales, ateliers, orchestres, ensembles divers) reprennent la semaine du 28 septembre 2020.

Les horaires de certains cours ou modules pourront être ajustés au cours des premières semaines.

VI. L'Association des parents d'élèves et les locations d'instruments

1. Dyapason : l'association des parents d'élèves

Dyapason est l'association des parents d'élèves de l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP.

Ses activités se répartissent en trois pôles :

- Gestion, entretien, renouvellement d'un parc d'instruments mis à disposition des élèves de l'AMD
- Participation aux manifestations de l'AMD (installation/rangements, entrées, buvette, confection de costumes...) et captation vidéo et mise à disposition sur DVD des spectacles majeurs de l'AMD
- Projets permettant l'enrichissement artistique et culturel des élèves de l'AMD.

Contact : dyapason01@gmail.com ou www.dyapason01.org

2. Location d'instruments

Vous pouvez louer un instrument via l'association Dyapason qui possède un parc de 60 instruments (violon, alto, violoncelle, saxophone, flûte traversière, clarinette, cor, cornet, trompette, trombone, harpe, xylophone, accordéon, basson, piano numérique).

Les nouveaux élèves sont prioritaires et la demande de réservation d'instrument se fait par mail de juin à septembre. (Plaquette d'information Dyapason dans le dossier d'inscription).

➔ La réunion pour l'attribution des instruments sera Samedi 5 septembre 2020.

Vous pouvez également vous adresser à un magasin de musique spécialisé pour louer un instrument (Accord lutherie, JS Musique, Bellecour Musique, Stars Music...).

VII. Une saison de musique et de danse

Tout au long de l'année, des auditions, concerts, spectacles et projets divers viennent compléter les apprentissages des élèves. Ces manifestations, généralement gratuites et ouvertes à tous, ont lieu dans l'Auditorium de l'AMD ou dans divers lieux du territoire (Allégo, salles des fêtes communales, églises, bibliothèques, EHPAD...).

Vous trouverez le programme de ces manifestations sur le site de l'AM, les pages Facebook de l'AMD et Instagram.

VIII. FAQ – Les questions que vous vous posez.

1. Les inscriptions :

- Les inscriptions sont-elles possibles toute l'année ?

Oui dans la mesure des places disponibles pour les cours de musique. Pour les cours de danse, c'est possible jusqu'en janvier seulement (la préparation du spectacle de fin d'année nécessite une présence dès janvier).

- Est-il possible d'envoyer le dossier par mail ou par internet ?

Le dossier peut être envoyé par mail si tous les documents sont joints et si le dossier est rempli correctement. Il est néanmoins conseillé de le déposer au secrétariat de l'AMD. Il est prévu à court terme de mettre en place une inscription en ligne.

- Et si je suis un ado ou adulte débutant ?

Vous avez votre place à l'AMD dans la limite des places disponibles, en sachant que les adultes ne sont pas prioritaires sur les enfants et les adolescents. Une convention « musique » en partenariat avec le collège Anne Frank de Miribel est proposée aux élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} (aménagement d'horaires).

- Mon enfant ne sait pas s'il veut chanter, danser ou jouer un instrument (ni lequel), quand doit-il se décider ?

Votre enfant peut venir aux portes ouvertes en musique et en danse. Pour les plus jeunes (4 à 6ans) il peut aussi bénéficier de trois cours d'essai en éveil/initiation danse, éveil/instrumentarium musique sur le mois de septembre.

- Mon enfant veut apprendre à jouer mais nous n'avons pas d'instrument, dois-je forcément en acheter avant ?

Il est indispensable de disposer d'un instrument pour entamer un cursus d'apprentissage à l'AMD. Il faut jouer entre les séances et s'entraîner pour le prochain cours. Vous pouvez en acheter un ou le louer, soit auprès de l'association des parents d'élèves Dyapason (cf. chapitre VI) soit auprès d'un magasin de vente- location d'instruments.

- Tous les cours d'instruments sont-ils au même tarif ?

En fonction du cursus choisi, en cours individuel ou cours collectif (IG = à deux en ½ heure ou à trois en ¾ d'heure).

- Mon enfant a déjà des cours de musique à l'école, pourquoi l'inscrire à l'AMD ?

Les interventions musicales en milieu scolaire s'adressent à la classe entière. A l'AMD, les enfants sont en petit groupe. Un travail plus approfondi sur le rythme, les sons, le chant, le corps dans l'espace est plus individualisé dans le but de les conduire vers des notions musicales et l'apprentissage d'un instrument.

2. Les plannings :

- Comment avoir une idée des créneaux qui me seront proposés ? Dois-je forcément venir vous voir ou m'inscrire avant ?

Les horaires des cours collectifs seront accessibles sur le site de l'AMD courant juin.

Pour les cours d'instrument, une prise de contact avec le professeur a lieu la deuxième semaine de septembre.

- Peut-on changer de créneau en cours d'année ?

Pour un cours d'instrument, si le professeur est d'accord pour changer son emploi du temps, c'est envisageable. Pour les cours collectifs, c'est plus difficile car l'ensemble est souvent lié à un projet.

- Qu'est ce qui explique de telles variations de durées de cours ? Et de prix ?

La durée des cours varie selon plusieurs critères : les cours collectifs de la première année du cycle sont plus courts et s'allongent d'un quart d'heure dès la deuxième année. Les cours d'instruments varient suivant le nombre d'élèves concernés : en individuel, ou individuel groupé (IG = à deux en ½ heure ou à trois en ¾ d'heure).

3. Les cours :

- Concernant les débutants : est-ce un choix ou une continuité entre éveil / instrumentarium et éveil / initiation ?

Un enfant de 4 ans découvre la musique par l'éveil musical, puis l'instrumentarium. A 5/6 ans, on peut commencer par l'instrumentarium et la découverte des instruments.

Un enfant de 4 ans découvre la danse par les années d'éveil à la danse puis dès 6 ans en intégrant le niveau initiation.

- L'itinéraire du débutant quel que soit son âge ne semble pas logique (un enfant de 8 ou 10 ans qui débute en instrument se retrouve avec des petits qui ont 2 à 3 ans d'éveil derrière ?)

Il n'y a pas de prérequis pour débiter l'apprentissage d'un instrument ou de la danse. On peut s'inscrire à partir de 7 ans sans être passé par les années d'éveil et/ou d'initiation musique ou danse au préalable qui restent néanmoins conseillées. Il s'agit avant tout d'un choix des parents et de l'envie des jeunes enfants.

- Les cours sont-ils particuliers ou collectifs et si oui à combien ?

Cela dépend du parcours choisi. Pour les trois premières années du premier cycle, il y a deux parcours.

Dans le parcours 1, les élèves peuvent avoir un cours d'instrument en individuel d'1/2 heure **ou** en individuel groupé (IG) c'est-à-dire à deux en 3/4 d'heure ou à 3 en 1h.

Dans le parcours 2, les élèves viennent pour une séance unique en grand collectif, dans laquelle il peut y avoir un temps de cours individuel en fonction des besoins de l'élève.

- Comment je saurai l'heure à laquelle mon enfant aura ses cours en musique ?

Les cours d'éveil musical, de Formation Musicale ainsi que les cours collectifs parcours 1 et parcours 2 sont affichés courant juin à l'AMD. Pour ce qui est des cours d'instrument, une réunion de prise de contact entre parents et professeurs est organisée la semaine avant la rentrée (fixée cette année au lundi 7 septembre).

Les horaires des cours de danse sont affichés courant juin.

Les trois premières années du 1er cycle, votre enfant viendra pour 2 cours (parcours 1 : cours collectif et cours d'instrument) ou un seul cours (parcours 2 : une séance unique de 2 h en collectif).

- Peut-on redoubler ou sauter une classe ?

Non, pas dans notre système de cycle dont la durée varie entre 3 et 5 ans, suivant l'avancée de l'élève.